

RAPPORT 2.3	FINANCES
<i>Rapporteur : Michel SAINTPIERRE</i>	
SUBVENTION 2010	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ST GUILHEM LE DESERT – VALLEE DE L'HERAULT	

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault finance depuis plusieurs années l'Office de Tourisme Intercommunal St Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault par le biais d'une subvention d'équilibre.

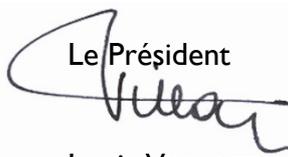
Le Comité Directeur de l'OTI a voté son budget 2010 depuis le 12 novembre 2009. Ce budget fait apparaître un besoin de financement de 287 395€ sur sa section de fonctionnement, ce besoin devant être couvert par la subvention d'équilibre de la Communauté de communes.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2010 de la Communauté de communes qui n'aura lieu que le 1^{er} mars 2010 et en raison du besoin de trésorerie de l'OTI nécessaire à son fonctionnement en ce début d'année, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer dès maintenant sur cette subvention en fixant son montant à 287 395€.

Le Conseil communautaire s'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2010 qui sera voté le 1^{er} mars prochain.

Je propose donc à l'assemblée :

- **de voter** la subvention d'équilibre 2010 de l'Office de Tourisme St Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault à hauteur d'un montant de 287 395€, préalablement au vote du budget primitif 2010
- **d'inscrire** cette subvention au budget primitif de la Communauté de communes qui sera voté le 1^{er} mars 2010

Le Président

 Louis VILLARET